

Appel à Projet : comment remplir votre dossier ?

1. Statut de l'organisme (association, entreprise, micro-entreprise, collectivité...).
2. Les courriers seront envoyés à cette adresse.
3. Fonction du représentant légal (président, gérant, chef d'entreprise...).
4. Intitulé technique du projet.
5. Présentation rapide (détail à inscrire dans « contenu et descriptif de l'action »)
6. Les grands axes que vous souhaitez atteindre. (« Développer », « permettre de », « offrir la possibilité de »). Le contenu du stage sera composé de plusieurs moyens pour atteindre ces objectifs.
7. Déroulement des séances, les différentes phases et le contenu du stage (moyens pour atteindre les objectifs).
8. Nombre d'enfants maximum par stage.
9. Nombre d'inscrits minimum pour maintenir le stage.
10. Cocher une ou plusieurs cases.
11. Nom, prénom et diplôme l'animateur.
12. Les dépenses (« coûts ») à prévoir pour la mise en place du projet.
13. Les revenus et entrées d'argent. Le total des dépenses doit être égal au total des recettes.
A noter : la ligne Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) correspondant à la somme que la CCGP versera à l'organisme pour la mise en place du projet.
14. Achat de matières premières et de consommables qui seront utilisés durant l'activité
15. Petite fourniture utile avant / après le projet (préparation...).
16. Le projet implique que vous ayez recours à la location de matériel. Celui-ci sera utilisé dans le cadre de l'animation.
17. Frais liés à la rémunération d'intermédiaires extérieurs à votre organisation (sous-traitance).
18. Photocopies, affranchissement...
19. Frais liés à la rémunération de / des animateur(s) et associés.
20. Valorisation du bénévolat, aide ou service donné gratuitement par un partenaire. Le même montant doit apparaître dans la rubrique « Recettes ».
21. Valorisation de matériel appartenant à l'association, mise à disposition d'un véhicule. Le même montant doit apparaître dans la rubrique « Recettes ».
22. A remplir si le porteur de projet perçoit des aides en direct.
23. Somme sollicitée pour la mise en place du projet et qui sera versée par la CCGP.
24. **Bien penser à remplir UN appel à projet par action proposée**

Présentation du dispositif Animations

Les animations sont proposées dans le cadre du Projet Éducatif Local et sont ouvertes en priorité à tous les jeunes. Les stages sont programmés durant toutes les vacances scolaires de la zone A.

Les activités regroupent 3 thèmes :

- initiation aux sports et respect des règles (en complément des activités proposées par la Ville de Pontarlier) ;
- expressions artistiques et culturelles ;
- sensibilisation à l'environnement pour un développement durable.

Les stages visent à donner à tous les jeunes le moyen de découvrir et de s'initier à de nouvelles formes d'activités.

La participation est ouverte à tous à partir de 4 ans et une priorité est donnée aux résidents de la CCGP : la première semaine des inscriptions est réservée aux habitants CCGP. Il est ensuite possible pour les personnes n'étant pas domiciliés sur le territoire de s'inscrire.

Les familles participent à hauteur de 6€ pour les résidents CCGP ou 12€ pour les extérieurs (tarif en vigueur en 2024). Ce tarif unique s'entend par enfant et par stage, peu importe la durée et la nature du stage.

La collectivité se charge de la communication : édition d'une plaquette, mise en ligne du programme (sites Internet de la CCGP et de la Ville de Pontarlier), affichage, lien avec la presse...

ville-pontarlier.com - (onglet Activités et loisirs – Loisirs jeunes) : téléchargement de la plaquette et des programmes de stage.

Le service du dispositif Animations reste à votre disposition pour tout complément d'information accueil.ces@ville-pontarlier.com – 03.81.38.82.46